

Lyon, le 11 janvier 2006

AM/MLB/06.180

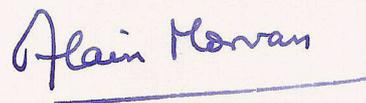
Monsieur le Directeur,

Dans le dernier numéro de la revue *Liaisons Sociales* (page 29), sous le titre « le gouvernement externalise l'échec scolaire vers les entreprises », vous prononcez un réquisitoire sévère contre les décisions annoncées par le Président de la République, le Premier ministre et le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche afin de faire face aux dysfonctionnements mis en lumière par la récente crise des banlieues.

S'il est vrai que les professeurs d'université disposent d'une liberté d'expression inhérente à leur statut ainsi qu'à leur indépendance, confirmée par le conseil constitutionnel, il en va en revanche tout différemment des directeurs d'IUFM. Fonctionnaires d'autorité et acteurs essentiels de la formation des enseignants, ces derniers occupent en effet une place stratégique dans la chaîne hiérarchique de l'éducation nationale et le devoir de réserve qui s'impose à eux est à la mesure de l'importance qui s'attache à leur fonction.

Je vous demande d'être attentif à cette distinction essentielle et d'éviter tout propos polémique à l'égard de l'autorité ministérielle lorsque vous vous exprimez publiquement en tant que directeur de l'IUFM de l'Académie de Lyon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma considération distinguée.



Alain MORVAN

Monsieur Philippe MEIRIEU
Directeur de l'IUFM de l'Académie de Lyon
5, rue Anselme
69317 LYON Cedex 04